PRIX

PROPOSÉ

PAR L'ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR L'ANNÉE 1779.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose, pour le Prix de l'Année 1777, le sujet suivant :

Exposer les Règles diététiques relatives aux Alimens, dans la cure des Maladies chirurgicales.

Les Auteurs anciens & modernes ont mis l'usage & le choix des Alimens au nombre des principaux moyens curatifs. Le Docteur *Arbuthnot*, qui avoit étudié profondément la doctrine d'Hippocrate & de Galien sur cette matière, l'a traitée avec une grande supériorité *. Mais quelque judicieuses que soient ses règles pratiques sur la diète dans les différentes constitutions & maladies du corps humain, elles sont trop générales ; il ne dit qu'un mot concernant le régime convenable à la suppuration des plaies, & il assimile les femmes en couche aux personnes blessées. L'Académie demande qu'on applique spécialement à la cure des Maladies chirurgicales, les connoissances capables de perfectionner la pratique sur cet objet intéressant.

LE Prix consistera en une Médaille d'or, de la valeur de cinq cens livres, suivant la fondation de M. DE LA-PEYRONIE.

CEUX qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient lisibles.

---

* *Voyez* son essai sur les Alimens, Paris 1741, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 12 d. 3
n° 1

Les Auteurs mettront ſimplement une deviſe à leur Ouvrage ; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure ; & ce papier ne ſera ouvert qu'en cas que la Pièce ait mérité le Prix.

Ils adreſſeront leur Ouvrage, franc de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Etrangers ſont avertis qu'il ne ſuffit pas d'acquitter le port de leurs paquets juſqu'aux frontières de la France ; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière juſqu'à Paris, ſans quoi leurs Mémoires ne ſeront pas admis au Concours.

Toutes perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une Procuration de ſa part ; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Décembre 1778, incluſivement ; & l'Académie, à ſon Aſſemblée publique de 1779, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Regnicoles, non Membre de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matière de Chirurgie que ce ſoit*, au choix de l'Auteur ; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1778.*

Le même jour, elle diſtribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'Année 1778, un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes,

MONSIEUR,

L'Académie Royale de Chirurgie vous prie de communiquer à votre Compagnie le ſujet pour le Prix de 1777, expoſé dans le Programme ci-joint.

Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur,

Louis,

Secrétaire perpétuel de l'Académie
Royale de Chirurgie.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE